

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
Aucun

L'an 2026, le 23 Septembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 Septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 Septembre 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe (arrivé DEL2026.77), Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David (départ DEL 2026.88), Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain

Absent excusé : M. DUQUENOY Clément

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. REMINIAC David a donné pouvoir à Mme NIZAN Windy à compter de la DEL 2026.89

A été nommée secrétaire : Mme BARRE Karine

2026/90 – Information du Conseil Municipal - Élaboration et arrêté du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 731-3 et R. 731-1 et suivants;

Vu l'arrêté municipal n°2026.53 en date du 18 août 2026 portant adoption du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de TREDION.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) constitue l'outil opérationnel fondamental pour faire face aux situations de crise et organiser la protection de la population.

Conformément aux dispositions légales, le PCS a été formalisé puis arrêté par le Maire. Le document définit :

- * L'analyse des risques majeurs identifiés sur le territoire communal ;
- * L'organisation du Poste de Commandement Communal (PCC) et la répartition des missions ;
- * Les procédures d'alerte et d'information de la population ;
- * Le recensement des moyens humains et matériels mobilisables ;

Ce plan a été transmis aux services de la Préfecture du Morbihan.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du Plan Communal de Sauvegarde tel qu'arrêté par le Maire.

S'agissant d'une communication d'information, cette présentation ne donne pas lieu à un vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/09/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

